

# Surpopulation carcérale : 79000 détenus en France, stop ou encore ?

écrit par Maxime | 23 octobre 2024



La population carcérale en France a atteint un nouveau record au 1er septembre 2023, avec 78.969 détenus recensés, selon les chiffres publiés par le ministère de la Justice. Plus de 3.500 détenus sont ainsi contraints de dormir sur des matelas à même le sol.



La population carcérale en France a atteint un nouveau record au 1er septembre 2023, avec 78.969 détenus recensés, selon les chiffres publiés par le ministère de la Justice. Plus de 3.500 détenus sont ainsi contraints de dormir sur des matelas à même le sol.

**En septembre 2024, la France bat son triste record du nombre de personnes incarcérées.**

79 000 détenus, ce qui fait de notre pays le 3ème après la Roumanie et Chypre en termes de délinquance dans l'Union européenne... l'un des pays les moins sûrs d'Europe donc après les pays de l'Est les moins développés.

<https://www.20minutes.fr/justice/4112885-20240930-prisons-pr-es-79-000-detenus-nouveau-record-france>

**Parmi ces détenus, des gens comme Nordhal Lelandais (devenu père en prison) ou Abdeslam, qui auraient dû être condamnés à la peine de mort.**

**Alors que la situation financière de notre pays devient dramatique, va-t-on encore longtemps accepter de travailler, de s'endetter, pour nourrir cette engeance qui ne mérite pas de vivre encore ?**

Va-t-on longtemps accepter de se priver pour permettre aux intéressés de batifoler dans les « baisodromes » aménagés pour copuler avec quelques femelles ayant le fantasme d'avoir des relations sexuelles avec des criminels (permettant à Lelandais d'avoir un enfant quand les parents de Maelys de Araujo ont divorcé après deux fausses couches de Jennifer sa maman, qui souhaitait avoir d'autres enfants et avait décidé que Lelandais ne pourrait pas l'empêcher de donner à nouveau la vie même après la mort de Maelys) ?

Va-t-on longtemps accepter de leur payer du matériel de sport, des loisirs en prison, le clos et le couvert, blanchis, nourris, logés et même estimés par les associations de défense des détenus ?

**Quelles solutions à part revenir sur l'interdiction de la peine de mort qui est même désormais inscrite dans la Constitution (ce qui oblige à réunir le Parlement en congrès et de voter à une majorité de 3/5 contre cette interdiction) ?**

La peine de mort était insuffisamment pratiquée. Les pires criminels ne devraient jamais avoir une perspective de retrouver la liberté et n'ont aucune légitimité à revendiquer le droit d'être pris en charge *ad vitam eternam* par la collectivité. Tout cet argent économisé pourrait permettre d'aider les personnes qui le méritent vraiment, les honnêtes citoyens n'arrivant plus à s'en sortir malgré leur activité professionnelle, malgré leurs efforts...

Hélas, dans ce pays, on ne peut plus s'attendre qu'à la solution inverse, libération massive de prisonniers pour vider les prisons, comme cela a été fait par les travaillistes en Grande-Bretagne.

<https://www.20minutes.fr/monde/royaume-uni/4117062-20241022-royaume-uni-pourquoi-pays-libere-encore-detenus-maniere-anticipee>

Les délinquants condamnés pour de courtes peines se trouvent ainsi dans la nature, impunis, confortés dans leur sentiment d'impunité...

**Si l'on veut comparer la barbarie à la barbarie, il me semble moins barbare de mettre à mort un criminel incontestable, un pervers ayant torturé, fait subir des atrocités sans l'ombre d'un doute que de laisser dans la nature des dangers publics qui s'en prendront à des victimes innocentes, qui, elles, n'auront pas le choix de mourir.**

Je ne m'expliquerai jamais les crispations qui entourent la peine de mort, pourtant si évidente, si naturelle, si juste puisqu'elle découle de la loi du Talion, de la réciprocité qui est une composante du respect de l'Autre... celui qui a tué atrocement n'a plus le droit à la vie, quoi de plus normal ?

Alors puisqu'on nous parle de sacrifices budgétaires, pourquoi la réflexion ne se rouvre-t-elle pas dans ce domaine ?!

*Publié le 30/09/2024*

*La [population carcérale](#) en France a atteint un nouveau record au 1er septembre 2023, avec [78.969 détenus recensés](#), selon les chiffres publiés par le [ministère de la Justice](#). Ce nombre marque une augmentation par rapport aux 78.397 détenus du mois précédent, confirmant une reprise après une légère baisse enregistrée en août.*

*Cette baisse, habituelle en été en raison de la diminution de l'activité judiciaire, n'a pas suffi à inverser la tendance de surpopulation qui perdure dans le pays. Le précédent record, établi en juillet 2023 avec 78.509 détenus, a ainsi été dépassé. L'une des conséquences directes de cette surpopulation est le nombre croissant de [détenus](#) contraints de dormir sur des matelas posés au sol. Ils étaient 3.609*

*dans cette situation début septembre, contre 2.361 à la même période l'année précédente.*

## **Certains établissements à 200 % de surpopulation**

*Les établissements pénitentiaires français, conçus pour accueillir 62.014 détenus, présentent une densité carcérale moyenne de 127,3 %. Cette situation est encore plus préoccupante dans les maisons d'arrêt, où la densité atteint 153,6 %. Dans 17 établissements ou quartiers spécifiques, la surpopulation atteint même ou dépasse les 200 %.*

*<https://www.20minutes.fr/monde/royaume-uni/4117062-20241022-royaume-uni-pourquoi-pays-libere-encore-detenus-maniere-anticipee>*

## **Royaume-Uni : Pourquoi le pays libère (encore) des détenus de manière anticipée**

*justice•Certains détenus vont être libérés afin de soulager la pression sur les prisons, a annoncé le gouvernement travailliste.*

*« Notre système carcéral était proche de l'effondrement (...) et si cela s'était produit, il y aurait eu une rupture de l'ordre public dans ce pays », a expliqué la ministre de la Justice Shabana Mahmood. -*

*Ils recouvrent la liberté plus tôt que prévu. Près de 1.100*

détenus ont commencé à être libérés mardi lors d'une deuxième vague de libérations anticipées [au Royaume-Uni](#) afin d'alléger la pression sur [les prisons](#). 20 Minutes fait le point sur la mesure.

## **Quels détenus sont éligibles ?**

Ces libérations anticipées concernent les courtes peines et excluent les délinquants sexuels.

Les détenus éligibles à une libération anticipée sous contrôle judiciaire peuvent désormais en bénéficier lorsqu'ils ont purgé 40 % de leur peine, au lieu de 50 % dans le passé.

Une semaine après [leur arrivée au pouvoir début juillet](#), les travaillistes avaient annoncé vouloir lancer une telle mesure.

## **Pourquoi une telle mesure ?**

« Notre système carcéral était proche de l'effondrement [...] et si cela s'était produit, il y aurait eu une rupture de l'ordre public dans ce pays », a expliqué la ministre de la Justice Shabana Mahmood sur la chaîne Sky news, ajoutant que celui-ci « est toujours soumis à de fortes tensions ».

« En août, il restait moins de 100 places de prison dans tout le pays », a-t-elle poursuivi, accusant le précédent gouvernement conservateur d'avoir ignoré les avertissements de la police et des magistrats.

« J'ai dû prendre des mesures d'urgence qu'aucun ministre de la Justice ne voudrait prendre pour répondre à cette crise dans nos prisons », a ajouté Shabana Mahmood.

Elle a également confié à David Gauke, ancien ministre conservateur de la Justice, la mission d'étudier d'autres

*formes de sanctions pour les délinquants à l'extérieur des prisons, en mettant l'accent sur les travaux d'intérêt général et une surveillance renforcée grâce à la technologie.*

## **Combien de détenus ont déjà été libérés ?**

*Quelque 1.700 détenus ont déjà été libérés le 10 septembre pour répondre à l'urgence, en plus du millier de prisonniers habituellement relâchés chaque semaine au Royaume-Uni.*

*Quelques jours plus tard, il a été rapporté que 37 d'entre eux avaient été libérés à tort avant d'être renvoyés en prison, « une erreur qui ne se reproduira pas », a assuré Shabana Mahmood mardi.*

*Fin septembre, la population carcérale d'Angleterre et du Pays de Galles, l'une des plus importantes en Europe, était retombée à 86.526, après un record atteint en début de mois avant la première vague de libérations anticipées.*